

Monsieur Christian ESTROSI

Ministre délégué à l'Aménagement du Territoire,
Président Conseil Général des Alpes Maritimes
Hôtel du Département - B.P. n° 3007
06201 NICE CEDEX 3

ASSOCIATION des AMIS DU RAIL AZUREEN
E-mail : amis.du.rail.azureen@aliceadsl.fr
AAR ❖ Siège : 156 bd Napoléon III - Bourgogne A
06200 NICE ❖ Tél 0493 210 875

Nice le 02mai 2006

Monsieur le Président du Conseil Général,

Objet : tarification TAM

Le Conseil Général des Alpes Maritimes a mis en application une tarification unique aux transports publics TAM subventionnée par le département qui s'élève à un Euros trente. Cette mesure est très favorable aux usagers qui utilisent déjà les transports en commun. Elle doit inciter la mutation des automobilistes vers ce mode de transport concernés entre autres par l'augmentation du prix des carburants et des difficultés de circulation dues aux embouteillages.

Aujourd'hui le transport public ferroviaire départemental est soumis à cette concurrence des prix notamment les lignes des Chemins de Fer de Provence, Cannes Grasse et la ligne de Breil.

La demande de l'uniformité tarifaire des transports collectifs routiers et ferroviaires est ancienne. Nous souhaitons la création d'un titre type 'carte orange' spécifique à la Côte d'Azur 2^{ème} banlieue de France.

Gérard PIEL Vice-président du Conseil Régional délégué aux transports nous a fait part en Comité de ligne le 17 octobre 2005 du suivi de ce dossier par les services de la Région

Lors d'une réunion publique à Cagnes sur Mer le 26 janvier 2006 organisée par le maire Louis NEGRE Président de l'ADAAM, Vice-président du Conseil Général, sur la question tarifaire, a déclaré que les autorités organisatrices de la Région, des Alpes Maritimes et de la CANCA continuaient leurs études et qu'il espérait voir rapidement le 'bout du tunnel'.

Les nouveaux tarifs TAM pourraient être l'amorce à la mise en œuvre d'un titre de transport unique tous réseaux confondus.

D'autre part nous faisons le constat que cette tarification est une avancée mais elle n'est pas suffisante pour améliorer l'offre des transports publics. Elle doit se conjuguer avec la mise en cohérence de tous les moyens de transports publics terrestres, aériens puis maritimes dans le cadre d'un schéma départemental et régional regroupant les AOT avec la construction de l'intermodalité dans les gares.

Cette réflexion n'est pas nouvelle, elle a fait l'objet de nombreuses interventions associatives, avec l'arrivée du tram, elle est d'autant plus d'actualité.

Sachant tout l'intérêt que vous portez aux déplacements publics, fer de lance de notre économie, nous vous serions reconnaissants de nous informer sur les questions relatives à l'extension tarifaire départementale et régionale, l'avancée d'un schéma de cohérence des transports publics applicable à toutes les AOT.

Restant à votre disposition,

Veuillez agréer, Monsieur le Président du Conseil Général
L'expression de ma considération.

Le Président Germain Nallino